

Les pilleurs de gares du réseau du Nord

L'arrestation d'un malfaiteur qui eut lieu dernièrement à La Gorgue, a fait découvrir une affaire très importante

Nous avons dit hier que des bandes de pilleurs de gare avaient été découvertes à La Gorgue, le Chateau et que une enquête sur les agissements de ces malfaiteurs avait amené l'arrestation de six de ces individus requiesseurs de fins et de nombreux vols.

Des détails sur une autre affaire du même genre qui a eu son dénouement à La Gorgue-Estaires, viennent de nous parvenir; elle semble appelée à prendre une importance; voici d'ailleurs les faits dont il s'agit:

Pour 50.000 fr. de laines filées volées en gare de Corbie

Tout dernièrement, nous informions successivement nos lecteurs qu'à la suite de l'arrestation, par la gendarmerie de La Gorgue-Estaires, du sieur Fernand Adolphe, 33 ans, se disant sans domicile fixe, résidant aux environs de la gare de la commune précitée, la Police Mobile de Lille, de concert avec le service du Contrôle général des Recherches, à Paris, se livrait à une enquête qui, jusqu'ici, est considérée comme très importante.

Depuis bientôt 18 mois, M. Ucciani, commissaire divisionnaire, chef de la 3e brigade régionale de police mobile, à Lille, était, à intervalles très rapprochés, saisi par le Ciel du Nord, de plaintes en vols commis dans les gares de la région. Ces vols, qui se produisaient à la suite de vols de laines filées, d'une valeur de plus de 50.000 fr. M. Ucciani aussitôt confia à l'inspecteur principal Diependaël et à son inspecteur de la Police des chemins de fer, M. Laffitte, la mission de rechercher les auteurs de ce vol.

D'autres exploits à La Gorgue, à Haveluy, à Saint-Hubert, etc...

Ces policiers enquêtèrent encore à ce sujet lorsque le 1er mai ils furent avertis d'un autre vol du même genre, commis la nuit précédente en gare de La Gorgue-Estaires. C'est ainsi que le 1er mai 1930, il était prévu que des individus en auto s'étaient présentés nuitamment en gare de Corbie et en étaient repartis emportant une certaine quantité de laines filées d'une valeur de plus de 50.000 fr. M. Ucciani aussitôt confia à l'inspecteur principal Diependaël et à son inspecteur de la Police des chemins de fer, M. Laffitte, la mission de rechercher les auteurs de ce vol.

Les policiers enquêtèrent encore à ce sujet lorsque le 1er mai ils furent avertis d'un autre vol du même genre, commis la nuit précédente en gare de La Gorgue-Estaires. C'est ainsi que le 1er mai 1930, il était prévu que des individus en auto s'étaient présentés nuitamment en gare de Corbie et en étaient repartis emportant une certaine quantité de laines filées d'une valeur de plus de 50.000 fr. M. Ucciani aussitôt confia à l'inspecteur principal Diependaël et à son inspecteur de la Police des chemins de fer, M. Laffitte, la mission de rechercher les auteurs de ce vol.

Perquisitions fructueuses

Il va sans dire que cet individu qui, par la suite, fut reconnu par de nombreux témoins comme étant l'auteur des vols, vint à La Gorgue-Estaires, veille du vol, venant pour opérer une seconde fois. Quelque précaution qu'il prit, il fut surpris par les gendarmes à l'heure de la nuit, jour de son arrestation. Il était venu dans la commune précitée pour voir une femme, dont il s'est bien gardé de donner le nom et l'adresse, et pour cause. Il n'en fut pas moins conduit par les gendarmes au poste de La Gorgue-Estaires, où après interrogatoire, il fut remis à la disposition de M. Ucciani, commissaire divisionnaire, qui pour l'exécution de cette-ci désigna spécialement l'inspecteur principal Diependaël et son inspecteur de la Police des chemins de fer, M. Laffitte, qui, au cours de minutieuses investigations, découvrirent plusieurs douilles de Fernet, tant à Paris, qu'à Saint-André et Maisons-Alfort.

Chocoat Corona DELESPAUL HAVÉZ A CROQUER. SOUTIENT ET FORTIFIE

FEUILLETON DU 2 MAI 1930. — N° 27

L'Expiation

PAR CHARLES VAL.

Elle aurait été très jolie, un sentiment obscur serait né en vous, vous ne l'auriez pas reniée; et, plus tard, vous en auriez été très fier.

Elle fut si lâche, je t'ai voulu à une destinée comme la mienne...

Il faut pourtant que tu finisses par te résigner à ce que tu as fait et que tu cesses de m'importuner avec ces balivernes.

La question des lettres que tu as laissées déborder à une autre importance pour moi... On croirait que tu t'arranges toujours pour nous créer des désagréments.

Je ne suis pas responsable, voyons? — T'avez-vous recommandé, oui ou non, de ne pas te laisser aller à ces sottises?

Il fallait les brûler et non pas les garder, avec certainement une instinctive arrière-pensée de malveillance.

Bernard!

J'en ai assez de tes piumocheries, de tes dissimulations, de tes réserves, de tes sournoises intentions et de tes poses éprouvées.

Tu as vu, Bernard, que je me suis

LA FETE DU TRAVAIL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un chœur de militants luma avec son chœur. Les gardes mobiles eurent leur collègue en danger, mais ce n'est pas tout. Les manifestants furent dispersés par les forces de police. Les manifestants furent dispersés par les forces de police.

Tentative de meurtre à Loos-en-Gohelle

Un Algérien a blessé un compatriote à coups de revolver. Il a été ensuite écroué à Béthune.

Une scène qui aurait pu se terminer tragiquement s'est déroulée mercredi soir, vers 22 h. 40, dans la rue de Loos-en-Gohelle.

L'Algérien Adil Ben Said, 34 ans, mineur à la tête d'un groupe de militants, avait reçu la visite de son compatriote Ahmed ben Mohamed, 29 ans, mineur, demeurant cité 5 à Grény, avec qui cependant il n'est pas en très bons termes. Les deux hommes et quelques autres de leurs compatriotes devinrent, à un moment donné, brouillés et se disputèrent. Le premier tira un revolver de sa poche et à plusieurs reprises fit feu sur Ahmed ben Mohamed qui fut atteint d'une balle à l'épaule gauche. Il avait pu parer les deux premiers coups.

L'arrestation du coupable

Les gendarmes se rendirent immédiatement à Loos et procédèrent à l'arrestation d'Adil ben Said et saisirent son arme.

Adil ben Said fut écroué au poste de police pendant que son compatriote Ahmed ben Mohamed était remis en liberté. Le premier fut écroué au poste de police pendant que son compatriote Ahmed ben Mohamed était remis en liberté.

DUFOUR et TRUITTE les assassins de Radinghem seront-ils exécutés ?

Leurs avocats ont tenté une ultime démarche à l'Elysée.

Le Président de la République a reçu hier après-midi M. Jacques Sergeant et Dupont défenseurs des nommés Dufour et Truitte, condamnés à la peine de mort le 16 décembre dernier par la Cour d'Assises d'Arras pour l'assassinat de Marie Huguet, à Radinghem.

Ces deux avocats convoqués à l'Elysée : le premier à 17 h. et le second à 17 h. 30 sont arrivés ensemble au Palais Présidentiel vers 16 h. 45.

M. Jacques Sergeant a été introduit le premier auprès de M. Gaston Doumergue. Après une dizaine de minutes d'entretien, M. Sergeant a succédé. Cette deuxième entrevue n'a pas excédé un quart d'heure.

Les avocats des condamnés que nous avons interrogés à leur sortie de l'Elysée, ont bien voulu nous confier leurs impressions en ces termes :

« En ce qui me concerne, nous a dit M. Sergeant, l'éminent défenseur de Dufour, l'ai exposé à M. Doumergue tous les arguments qui militent en mon sens en faveur de la commutation de peine de mon client.

« Le Président de la République qui m'a réservé l'accueil le plus aimable a écouté mon plaidoyer avec toute l'attention et l'intérêt qu'il lui faut. Lorsque j'ai eu terminé, il m'a posé quelques questions, prouvant qu'il connaissait à fond le dossier de l'affaire.

« Il ne m'a pas caché ensuite que le cas de Dufour et Truitte était particulièrement grave, raison des motifs de crime et des conditions dans lesquelles celui-ci a été perpétré. Mais je suis convaincu que le Président de la République est décidé à laisser la justice suivre son cours et à ne pas se laisser influencer par des considérations d'opportunité.

« M. Dupont nous a déclaré que M. Gaston Doumergue ne lui avait pas fait connaître ses intentions.

« C'est la troisième fois, a-t-il ajouté, que je viens à l'Elysée pour accomplir la même démarche. J'espère, moi aussi que M. Gaston Doumergue prendra ma thèse en considération. Il m'a d'ailleurs promis de revoir ce soir le dossier de l'affaire et de me donner sa réponse. Cette précision me donne quelque confiance ».

Nous pouvons ajouter à ces déclarations que le Président de la République a dû régler de hier soir, le sort des deux condamnés. Sa décision sera donc très prochainement connue.

Le chômage dans les services publics...

On communique les nouveaux renseignements suivants sur la situation du travail à Paris :

« D'une façon générale, les militants du parti communiste ont obtenu la considération générale du travail unanime. L'organisation a été approuvée de leurs organisations qui les invitent à se rendre jeudi matin, dès 6 heures, aux portes des principales usines de Paris et de la banlieue pour assister à des défilés et entendre les orateurs de ces manifestations de rue. Aucun des meetings prévus n'a pu avoir lieu et peu d'incidents se sont produits.

« Dans le département de la Seine, les services publics : Chemins de fer et métropolitain ; autobus ; Tramways ; Services municipaux ; 489 défections sur 29.980... P.T.T. : 1.023 sur 35.265... Gas : 34 sur 8.710... Electricité : 10 sur 5.320.

« Par ailleurs, le chômage est total chez les ouvriers et ouvrières des tabacs et allumettes, où 5.230 hommes et femmes sont employés.

223 arrestations au cours de la matinée

Au cours de la matinée, 223 arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celles de quarante-trois étrangers. Elles ont été effectuées dans les rues de Paris, de la Seine, de la Marne, de la distribution de tracts et refus de circuler.

Celles de M. Doriot et d'autres militants communistes à Saint-Denis.

La conférence

Ajoutons qu'à la Maison syndicale dont la salle était pleine à craquer, la conférence se déroula dans le calme absolu. M. Mees, député-maire qui présidait, ouvrit la séance et parla de la fête du Travail, puis de la situation des militants communistes.

A BETHUNE

A Béthune, la journée se passa dans le calme. Les manifestations furent dispersées par les forces de police.

A BOULOGNE

quatre arrestations furent opérées

Dans la matinée quatre arrestations furent opérées, celle d'un nommé Rouxel, dit Darcourt, 42 ans, originaire d'Angers, mais venant d'Amiens, porteur de carte communiste, et qui était qualifié d'agent provocateur.

A SAINT-OMER

A l'occasion de la fête du travail, une grande réunion organisée par l'Union locale des syndicats confédérés a eu lieu hier à 16 h. à la Bourse du Travail, salle des congrès, à Saint-Omer. Les membres de la section locale de Saint-Omer y assistèrent.

A PARIS

Jeu de nuit, à Paris, les marchands de muguet qui se sont installés principalement dans les quartiers populaires et aux portes du métropolitain, vendant leurs fleurs aux milieux des employés de bureaux, qui, dans ce chômage, ont eu à souffrir de la situation.

687 manifestants français arrêtés ainsi que 94 manifestants étrangers

A 18 h., on déclare, à la Préfecture de police qu'au cours de la journée 687 manifestants français ont été arrêtés ainsi que 94 manifestants étrangers.

Dans le reste de la France

À Versailles, la situation a été calme et seules quelques manifestations ont eu lieu.

À Valenciennes, la situation a été calme et seules quelques manifestations ont eu lieu.

223 arrestations au cours de la matinée

Au cours de la matinée, 223 arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celles de quarante-trois étrangers. Elles ont été effectuées dans les rues de Paris, de la Seine, de la Marne, de la distribution de tracts et refus de circuler.

Des communistes ont provoqué de violentes bagarres à Liège

Des arrestations ont été opérées et on compte plusieurs policiers et manifestants blessés.

Quelques légères bagarres en Allemagne

Après le communiqué publié par la préfecture de police dans les premières heures de la soirée, les manifestations du 1er mai à Berlin se sont déroulées dans le calme.

EN ANGLETERRE

Le calme a régné toute la journée à Londres. A 18 h. aucun incident n'a été signalé.

EN RUSSIE

Plus de 500.000 personnes ont participé aux démonstrations du 1er mai à Moscou.

LA FETE DU TRAVAIL

On communique les nouveaux renseignements suivants sur la situation du travail à Paris :

687 manifestants français arrêtés ainsi que 94 manifestants étrangers

A 18 h., on déclare, à la Préfecture de police qu'au cours de la journée 687 manifestants français ont été arrêtés ainsi que 94 manifestants étrangers.

Dans le reste de la France

À Versailles, la situation a été calme et seules quelques manifestations ont eu lieu.

À Valenciennes, la situation a été calme et seules quelques manifestations ont eu lieu.

223 arrestations au cours de la matinée

Au cours de la matinée, 223 arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celles de quarante-trois étrangers. Elles ont été effectuées dans les rues de Paris, de la Seine, de la Marne, de la distribution de tracts et refus de circuler.

Des communistes ont provoqué de violentes bagarres à Liège

Des arrestations ont été opérées et on compte plusieurs policiers et manifestants blessés.

Quelques légères bagarres en Allemagne

Après le communiqué publié par la préfecture de police dans les premières heures de la soirée, les manifestations du 1er mai à Berlin se sont déroulées dans le calme.

EN ANGLETERRE

Le calme a régné toute la journée à Londres. A 18 h. aucun incident n'a été signalé.

EN RUSSIE

Plus de 500.000 personnes ont participé aux démonstrations du 1er mai à Moscou.

CHAMBRE DE COMMERCE

Application aux « gérants » des prescriptions de la législation du travail.

La proposition de M. Lamoureux ne paraît pas devoir être adoptée.

Enfin l'importance de la clientèle apportée, créée, ou développée par les voyageurs de commerce est en ligne de compte dans le calcul de l'indemnité de congédiement.

La Chambre a été saisie par le député de la Seine de la proposition de loi déposée le 17 janvier 1930, par M. de la Chapelle.

Le nouveau régime des tarifs de tramways laisse subsister la distinction entre les personnes et les établissements industriels et ceux des autres :

LA FETE DU TRAVAIL

On communique les nouveaux renseignements suivants sur la situation du travail à Paris :

687 manifestants français arrêtés ainsi que 94 manifestants étrangers

A 18 h., on déclare, à la Préfecture de police qu'au cours de la journée 687 manifestants français ont été arrêtés ainsi que 94 manifestants étrangers.

Dans le reste de la France

À Versailles, la situation a été calme et seules quelques manifestations ont eu lieu.

À Valenciennes, la situation a été calme et seules quelques manifestations ont eu lieu.

223 arrestations au cours de la matinée

Au cours de la matinée, 223 arrestations ont été opérées, parmi lesquelles celles de quarante-trois étrangers. Elles ont été effectuées dans les rues de Paris, de la Seine, de la Marne, de la distribution de tracts et refus de circuler.

Des communistes ont provoqué de violentes bagarres à Liège

Des arrestations ont été opérées et on compte plusieurs policiers et manifestants blessés.

Quelques légères bagarres en Allemagne

Après le communiqué publié par la préfecture de police dans les premières heures de la soirée, les manifestations du 1er mai à Berlin se sont déroulées dans le calme.

EN ANGLETERRE

Le calme a régné toute la journée à Londres. A 18 h. aucun incident n'a été signalé.

EN RUSSIE

Plus de 500.000 personnes ont participé aux démonstrations du 1er mai à Moscou.

CHAMBRE DE COMMERCE

Application aux « gérants » des prescriptions de la législation du travail.

La proposition de M. Lamoureux ne paraît pas devoir être adoptée.

Enfin l'importance de la clientèle apportée, créée, ou développée par les voyageurs de commerce est en ligne de compte dans le calcul de l'indemnité de congédiement.

La Chambre a été saisie par le député de la Seine de la proposition de loi déposée le 17 janvier 1930, par M. de la Chapelle.

Le nouveau régime des tarifs de tramways laisse subsister la distinction entre les personnes et les établissements industriels et ceux des autres :

ROUBAIX

BUREAU : 46, Rue de la Gare (Téléph. 5-41) — DEPUTÉ DE LA SEINE : 78, Grande rue

ce contre qui la Chambre de Commerce a déjà protesté.

Il n'y a en effet aucune raison sérieuse de faire une distinction entre les employés et les autres divers catégories de personnes. Au contraire, il apparaît extrêmement injuste de donner à certains des avantages qui sont réservés aux autres aussi bien à l'égard des intérêts, qu'en ce qui concerne les prestations demandées à nouveau que la bénéfice du tarif « dit ouvrier » soit réservé à tous les salariés, qui se rendent à leur travail à heures régulières, sans distinction, provenant de la nature de leur emploi.

Journée Nationale des Mères. — La Chambre de Commerce de Roubaix a décidé de la disjoindre de l'initiative de la Journée des Mères une réunion de deux mille francs.

AUTOMOBILISTE EN DEFAUT

M. D... Jean, 35 ans, chauffeur d'auto, demeurant à rue des Arts, a comme véhicule un démonteur de 35 ans éclairés les lanternes de sa voiture automobile, ainsi qu'il est prescrit, quand la nuit est venue.

Le 30 avril, à 22 h., il roulait rue des Arts, sur un bon auto, tous feux allumés, il a été gratifié d'un procès-verbal.

L'EXPOSITION ANNUELLE DU CEROLE HORTICOLE

Le Grand Marché aux Fleurs, qui constitue la véritable exposition annuelle du Cercle Horticole de Roubaix, aura pour cadre la Grand-Place de Roubaix. Elle aura lieu le samedi 10 mai, en l'inauguration officielle par l'Administration Municipale, les autorités administratives, les présidents et membres d'honneur du cercle, à 11 h. 30.

La réaction au cours de cette inauguration, à la Brasserie des Débitants Réunis, 4, rue du Pays, à 13 heures, un déjeuner sera servi au siège social, Brasserie des Océanistes, 124, rue de la Gare.

Le samedi 10 mai, en l'inauguration officielle par l'Administration Municipale, les autorités administratives, les présidents et membres d'honneur du cercle, à 11 h. 30.